



POUR DES PROJETS À L'INTÉRIEUR SEULEMENT

APPLICATION	PRODUITS
Sous-couche	DRYTEK 7200 DRYTEK 7600 Apprêt tout usage DRYTEK Apprêt à l'époxyde DRYTEK 104S
Plancher chauffant	Tapis LATICRETE Floor HEAT (seulement)
Antifracture	Membrane d'étanchéité LATICRETE 9235 LATICRETE Hydro Ban™ Mortier à joint étanche LATAPOXY
Contrôle acoustique/ Antifracture	Adhésif pour contrôle acoustique et fissures LATICRETE 125 Tapis isolant pour contrôle acoustique et fissures LATICRETE 170 Sous-couche de contrôle acoustique LATICRETE QT N° de brevet : 6,920,723
Méthode à lit mince	LATICRETE 254 Platinum (version régulière ou pour pose rapide) LATICRETE 255 MultiMax™ Brevet d'invention américain N° : 6,784,229 B2 Adhésif LATAPOXY 300 LATICRETE Sure Set™ Adhésif LATICRETE pour carrelage en verre LATICRETE 4-XLT * LATICRETE 4237 Latex Additive mélangé avec l'un des produits suivants : <ul style="list-style-type: none"> LATICRETE 211 Powder; ou LATICRETE 317; ou LATICRETE 272 Mortar; ou Coulis LATICRETE PermaColor™ (pour une installation sur de la mosaïque montée sur papier seulement) Additif au latex LATICRETE 4237 mélangé avec Mortier LATICRETE 272 LATICRETE 3701 Mortar Admix mélangé avec l'un des produits suivants : <ul style="list-style-type: none"> LATICRETE 272 Mortar; ou LATICRETE 317; ou Mortier pour marbre et granit LATICRETE 220 * Adhésif LATICRETE 325 Premium pour carrelage mélangé avec Additif ultra flexible LATICRETE 333
Jointoiment	Coulis LATICRETE SpectraLOCK™ PRO Premium (applications non industrielles) Brevet d'invention américain n° : 6881768 (et autres brevets) Coulis LATICRETE SpectraLOCK PRO (applications non industrielles) Coulis industriel LATAPOXY 2000 LATICRETE SpectraLOCK 2000 IG Coulis LATICRETE PermaColor * LATAPOXY SP-100
Produit de scellement†	LATICRETE Latasil™ Apprêt LATICRETE Latasil 9118

† La norme EJ171 du Tile Council of North America exige l'utilisation d'un produit de scellement flexible adapté aux joints d'expansion, aux gorges, aux coins, aux changements de plan et aux autres joints ainsi qu'aux endroits où le carrelage ou la pierre est juxtaposé à des matériaux différents ou à des surfaces qui la délimitent.

* Offert dans des marchés à l'extérieur des États-Unis d'Amérique et du Canada.

GARANTIE LIMITÉE

Sous réserve des conditions et exclusions mentionnées ci-dessous, LATICRETE INTERNATIONAL, INC. (« LATICRETE ») garantit que les produits présentés dans le présent document seront exempts de tout défaut de fabrication et ne se détérioreront pas au cours d'un usage normal durant une période de quinze (15) ans à compter de la date d'achat, lorsqu'ils ont été installés en conformité avec les spécifications écrites de LATICRETE et les directives des normes de l'industrie. Pour assurer la validité de la présente garantie limitée, les applications qui incluent l'installation doivent être effectuées avec les produits présentés dans le présent document pour chaque application (consulter le tableau).

AVERTISSEMENT

CETTE GARANTIE LIMITÉE SE SUBSTITUE À TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE. IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS LES GARANTIES BASÉES SUR DES ÉCHANTILLONS OU DES DÉCLARATIONS VERBALES, ACCORDÉE EN DEHORS DE CELLE STIPULÉE

DANS LA PRÉSENTE GARANTIE. LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SONT EXCLUES.

RECOURS EXCLUSIF

Votre recours exclusif et unique en cas de violation de la présente garantie limitée est le remplacement de la partie spécifique de l'installation qui s'est avérée défectueuse**. LATICRETE remboursera le coût de remplacement de ses produits et des matériaux de finition, ainsi que les coûts de main-d'œuvre pour l'installation des pièces remplacées. Cependant LATICRETE ne paiera pas plus, pour le remplacement, que le prix d'achat original de la partie remplacée, calculé en fonction du nombre de pieds carrés couverts par la partie. LATICRETE ne paiera pas pour le remplacement de toute partie non défectueuse de l'installation.

Advenant que le recours exclusif et unique mentionné ci-dessus n'atteigne pas son but essentiel, la responsabilité de LATICRETE se limitera à la valeur monétaire de la partie à remplacer, calculée en fonction du nombre de pieds carrés couverts par cette partie et du prix d'achat original.

**REMARQUE: L'efflorescence est un phénomène naturel qui se produit dans tous les mortiers de ciment Portland et ne constitue pas un défaut.

EXCLUSIONS

LATICRETE n'est pas responsable de l'exécution de travaux de main-d'œuvre non conformes aux instructions et aux directives standard de l'industrie de LATICRETE. De même, les fissures causées par des mouvements structurels, des flexions excessives et d'autres défauts au niveau du substrat ne sont pas couvertes.

LATICRETE N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES ET INDIRECTS, ET NOTAMMENT DES PERTES DUES AUX DÉLAIS SUBIES PAR L'ACHETEUR OU PAR TOUTE AUTRE PARTIE.

NON-CESSION

La présente garantie limitée n'est ni transférable, ni cessible.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour procéder à une réclamation en vertu de la présente garantie limitée, vous devez aviser LATICRETE par écrit au cours des trente (30) jours suivant la découverte du présumé défaut de fabrication. LATICRETE vous demandera éventuellement une preuve d'achat ou d'utilisation du produit, comme condition de la présente garantie limitée.

Veillez faire parvenir votre demande de réclamation à :

LATICRETE International, Inc.
1 LATICRETE Park North
Bethany, CT 06524-3423 États-Unis
Attn. : Technical Services Department

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Vous pouvez obtenir de l'aide technique et des renseignements en communiquant avec le Service technique de LATICRETE :

Sans frais : 1.800.243.4788 poste 235
Téléphone : +1.203.393.0010 poste 235
Télécopie : +1.203.393.1948

LATICRETE International, Inc.
One LATICRETE Park North
Bethany, CT 06524-3423 États-Unis
+1.203.393.0010
www.laticrete.com

NOTER : Pour le service technique en français, veuillez composer +1.855.237.1992